

trop long de donner. A l'entresol de cet édifice il y a un immense appareil de chauffage et tout cela est entretenu à même ce crédit. Le travail que nous avons à faire est le même que les années précédentes, et les gouvernements qui ont précédé celui-ci dépensaient plus que nous. L'honorable député trouvera tous les détails dans le rapport de l'auditeur général.

M. BENNETT : Les chiffres des exercices antérieurs ne sont d'aucune utilité tant qu'il ne sera pas démontré que les services compris dans les dépenses des années passées sont aussi compris dans le crédit actuel. Le ministre prétend qu'il faudra \$125,000 pour les réparations à faire au palais législatif, aux pavillons de l'est et de l'ouest et à l'édifice Langevin.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Ainsi qu'à la cour Suprême, à l'imprimerie et au musée géologique.

M. BENNETT : Je demande au ministre d'examiner cet édifice et tous les autres et de nous dire s'il est possible d'y consacrer une somme aussi considérable. Les pupitres dont nous nous servons sont les mêmes depuis des années ; ils n'ont pas même été repeints. Dans tous les ministères, il n'y a presque rien de changé depuis vingt ans, à l'exception d'une couche de peinture ici ou là. Le ministre dit qu'il lui faut \$125,000 et quand on lui demande d'expliquer l'emploi de cette somme, il nous parle du chauffage, qui n'entre pour rien dans ce crédit. Le fait qu'il y a au-dessous de cet édifice un appareil de chauffage qui a coûté très cher, n'explique pas ce crédit.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui.

M. BENNETT : Un peu plus loin dans le budget, on trouve un crédit de \$67,000 pour le salaire des mécaniciens, des chauffeurs, des gardiens de ces mêmes édifices, de sorte que ce service n'est pas compris dans le crédit de \$125,000. Le ministre dit aussi qu'il lui faut acheter certains meubles, mais il y a encore dans le budget un crédit de \$12,000 pour l'ameublement des édifices publics, de sorte que l'ameublement n'est pas non plus compris dans ce crédit. Puisqu'une somme de \$85,000 a suffi, il y a quelques années, pour payer tous les services compris dans ce crédit, pourquoi demande-t-il \$125,000 aujourd'hui ? De plus, il est certain qu'il y a quelques années, les dépenses ont dû être plus élevées, lorsque, par exemple, on a fait construire autour des terrains ces promenades en asphalte qui ont dû coûter très cher. Mais depuis dix ans on n'a rien fait de semblable, si on en excepte la fameuse clôture que le ministre a fait construire près du palais législatif. Ainsi cette somme de \$125,000 est entièrement destinée à l'entretien, et à la réparation des peintures et des meubles. C'est une dépense as-

surément considérable pour le peu de petits travaux de ce genre qu'il y a à faire. C'est une dépense d'environ \$375 par jour. Il n'y a qu'à passer près de ces édifices pour constater qu'à beaucoup d'endroits l'extérieur des fenêtres n'a pas été peint à neuf depuis des années.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Nous n'avons pas assez d'argent.

M. BENNETT : Que le ministre nous dise quelle partie de ce crédit est destinée à la menuiserie, à la peinture, à l'ameublement et nous pourrions peut-être savoir où va l'argent ?

M. TAYLOR : Le ministre des Travaux publics vient de soumettre à la Chambre un état de nature à la mettre sous une fausse impression. J'ai fait venir de la bibliothèque, un exemplaire des budgets qu'il a mentionnés. Il dit qu'en 1897, il a été voté \$175,000. J'ai ici le budget de cette année 1887 ; il est vrai qu'il y a un crédit de \$175,000 ; mais celui qui concerne les matériaux et les réparations, y compris la ventilation et l'éclairage des édifices publics à Ottawa est de \$5,000. C'est cette somme qui a été votée en 1887.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Pour cet édifice ?

M. TAYLOR : Pour ce même service.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non.

M. TAYLOR : Le ministre peut faire venir un exemplaire du budget de 1887 et le constater.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui et je ferai cadeau d'un beau chapeau à l'honorable député s'il y a une seule année où on n'a dépensé que \$5,000 pour les travaux dont il s'agit en ce moment. C'est une plaisanterie.

M. TAYLOR : Ce n'est pas une plaisanterie. Je parle sous ma responsabilité, comme membre de cette Chambre et je cite un document officiel. En 1887, pour les matériaux nécessaires, pour la ventilation et l'éclairage, il a été voté \$5,000.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : C'est un crédit spécial.

M. TAYLOR : "Réparations, meubles, etc., chauffage, etc., \$15,000." Les différents item ont été votés séparément et se sont élevés à \$20,000.

Aujourd'hui, le ministre demande \$125,000 pour un service qui a coûté \$20,000 en 1887. On remarque les mêmes différences pour ce qui concerne les salaires des mécaniciens, des chauffeurs, des gardiens, etc. Le ministre demande aujourd'hui \$80,000 et en 1887, ce crédit était de \$44,000. Tous les item, dans le budget de 1887, sont de moitié, ou de